

# Mentions légales & Conditions Générales d'Utilisation du Portail EDI ADVANCED et de son Application Mobile ADVANCED

Version 2.1 en vigueur au 16/03/2026

## Mentions Légales

- Éditeur

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Est, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit (la « Caisse régionale »)

Siège Social : 25, Rue Libergier, 51088 REIMS Cedex, - 394 157 085, RCS de Reims, - Numéro individuel d'identification d'assujetti à la TVA : FR234269

Contrôlée par la Banque Centrale Européenne (Kaiserstrasse 29 – 600311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne)

Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - <https://acpr.banque-france.fr/>)

Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers (17 place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02)

Contrôlée par Crédit Agricole S.A. (12, Place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex)

N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : FR234269\_01FBNY

- Contact

Adresse de courrier électronique : [ca-nord-est.fr](mailto:ca-nord-est.fr) puis contacter un conseiller et par EMAIL

- Directeur de la publication

Laure LESME-BERTHOMIEUX - Directrice Générale du Crédit Agricole Nord Est,

- Hébergeur du Service

Credit Agricole Group Infrastructure Platform - 30-32 Boulevard DE VAUGIRARD - 75015 PARIS 15 - France - Tél. 01.43.23.71.9

## Conditions Générales d'Utilisation du Portail EDI ADVANCED et de son Application Mobile ADVANCED

### Sommaire

1.1. Glossaire .....	2
2. Le cadre contractuel général permettant l'accès au Service EDI Advanced .....	3
2.1. La tarification .....	4
2.2. Modification des présentes Conditions Générales d'Utilisation .....	4
3.1. Les fonctionnalités du Portail Advanced .....	4
3.1.1. Les prérequis techniques afin d'accéder au Portail Advanced .....	5
3.2. Les fonctionnalités de l'Application Mobile Advanced .....	5
3.2.1. Les prérequis techniques afin d'accéder à l'Application Mobile Advanced : .....	5
3.3. Conditions relatives au 1 <sup>er</sup> accès au Service EDI Advanced .....	6
3.4. Paramétrage EBICS .....	6
3.5. Modalité de connexion au Portail Advanced et à l'Application Mobile Advanced : .....	6
3.6. Les principes de sécurité .....	6
3.7. La disponibilité du Portail Advanced et de l'Application Mobile Advanced .....	7
4. La convention de preuve .....	7
5. Le secret professionnel auquel la Banque est tenue et Protection des données personnels .....	8
6. Protection des données personnels .....	8
7. Les modifications du Portail EDI Advanced et de son application mobile .....	8
8. Renseignements, réclamations et médiation .....	9
9. Les droits de propriété intellectuelle .....	10
10. La loi applicable et les tribunaux .....	10

### 1.1. Glossaire

Utilisateur	Désigne-la ou les personnes physiques qui ont accès au Service EDI Advanced et/ou à la Prestation EBICS, en utilisant une méthode d'Authentification choisie par le Client.
Client	Désigne la personne morale de droit privé, ou la personne physique engagée au titre du Contrat.
Administrateur	Désigne une personne physique habilitée à administrer le Service EDI Advanced du Client pour définir les droits d'accès et d'utilisation du Portail Advanced, selon son organisation interne et sous sa seule responsabilité.
Application Mobile Advanced	Désigne l'application EDI Advanced qui permet d'avoir accès à certaines fonctionnalités de gestion présente dans le Portail Advanced et limitativement décrites dans les présentes Conditions Général d'Utilisation

Emetteur(s)	Désigne la ou les personnes choisies par le Client pour avoir un accès au Service WEBEDI ou Service EDI Advanced et/ou à la Prestation EBICS afin d'émettre ses fichiers d'ordres de paiement. Le choix des personnes habilitées et des méthodes d'Authentification qui leur sont affectées est déclaré par le Client dans Contrat.
Banque	Désigne la Banque de Crédit Agricole Mutuel mentionnée dans le Contrat.
Portail Advanced	Désigne l'interface de gestion sur Service EDI Advanced disponible via un accès internet.
Service EDI Advanced	Désigne conjointement les conditions d'utilisation et les modalités techniques relatives aux Services bancaires par échanges de données informatisé (EDI) et son Portail Advanced et/ou Applications Mobile Advanced tel que défini au présent Contrat.
Module	Désigne un ensemble de fonctionnalités proposées sur le Portail Advanced permettant de répondre aux divers besoins du Client. Le Service EDI Advanced inclut par défaut le Module standard détaillé dans les Conditions Générales. Le Client a également la possibilité de souscrire un ou des Modules optionnels définis dans les Conditions Particulières du Contrat et pouvant donner lieu à une facturation complémentaire.
Opération(s)	Désigne les opérations de paiement initiées et réalisées par le client en tant que donneur d'ordre via les Services bancaires souscrits.
Authentification	Désigne la procédure consistant à vérifier par des moyens appropriés, l'identité déclarée par le Client.
Authentification forte	Désigne une Authentification reposant sur l'utilisation de deux éléments ou plus appartenant aux catégories « connaissance » (quelque chose que seul l'utilisateur connaît), « possession » (quelque chose que seul l'utilisateur possède) et « inhérence » (quelque chose que l'utilisateur est) et indépendants en ce sens que la compromission de l'un ne remet pas en question la fiabilité des autres, et qui est conçue de manière à protéger la confidentialité des données d'Authentification.
Contrat	Désigne l'ensemble des Conditions Particulières et Conditions Générales qui forment un tout indivisible. Le Contrat Service « EDI » - Echange de Données Informatisé a pour objet de proposer au Client des Services bancaires par échanges de données informatisés (EDI) décrit dans les Conditions Particulières qui lie la Banque et le Client.
CGU	Désigne les présentes Conditions Générale d'Utilisation

## 2. Le cadre contractuel général permettant l'accès au Service EDI Advanced

En accédant au présent site internet et aux informations qu'il contient, l'internaute, ci-après désigné sous le terme « Utilisateur », reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation, ci-après désignées sous le terme « CGU », et s'engage à les respecter.

Outre les présentes CGU, l'accès et l'utilisation du Service EDI ADVANCED sont régies par les stipulations du contrat de Service EDI Advanced auquel le Client a préalablement souscrit :

- Convention de compte courant ;
- Contrat « Service EDI Advanced » ;
- Les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

En cas de contradiction ou de divergence entre les stipulations de ces différents documents contractuels, elles prévaudront dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

Le Portail Advanced et l'Application Mobile Advanced sont réservés aux Clients de la Banque titulaires du Service EDI Advanced et aux personnes ayant été désignées en qualité d'Utilisateur par le Client.

## 2.1. La tarification

L'accès au Portail Advanced et l'Application Mobile Advanced ne comprend pas la fourniture d'accès internet et les communications téléphoniques dont les coûts sont facturés directement par les opérateurs.

Sauf convention contraire entre les Parties indiquée dans le Contrat, les conditions tarifaires applicables au présent Service EDI Advanced et aux opérations bancaires télétransmises via le Service EDI Advanced figurent dans le barème tarifaire portant les conditions générales de banque applicables au jour de la signature du Contrat et restant en permanence à sa disposition en agence et sur le site internet de la Banque.

Le Client y retrouvera les informations relatives aux tarifs, leur révision, ainsi que les modalités de facturation et de règlement.

Il est précisé dans le cadre du Service EDI Advanced, que les conditions tarifaires concernent uniquement le fonctionnement du Service EDI Advanced avec la Banque. Si le Client choisit d'utiliser le Service EDI Advanced avec des Banques Tierces, il est de sa responsabilité de vérifier avec ces Banques Tierces si des frais annexes lui seront facturés.

Le téléchargement de l'Application Mobile Advanced est gratuit. Il n'y a pas de tarification spécifique appliquée à l'utilisation de cette application.

## 2.2. Modification des présentes Conditions Générales d'Utilisation

L'éditeur se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment afin, notamment, de les adapter aux évolutions du Service EDI Advanced.

L'éditeur informera l'Utilisateur de l'évolution des CGU, ce dernier s'engageant à les consulter régulièrement. L'accès au Portail Advanced ou à l'Application Mobile Advanced emporte acceptation tacite de l'Utilisateur de la dernière version des CGU à chaque nouvelle connexion.

## 3. Les fonctionnalités

### 3.1. Les fonctionnalités du Portail Advanced

Le Portail ADVANCED permet au Client via ses Utilisateurs de gérer de façon centralisée les échanges de données avec la Banque et/ou les Banques Tierces, à savoir :

- La récupération de ses relevés de comptes domiciliés à sa Banque ou dans des Banques Tierces

- La remise d'ordres de paiements ou d'encaissement à sa Banque ou aux Banques Tierces, qu'elle provienne d'un fichier importé dans le portail EDI ADVANCED ou qu'elle soit créée à partir de son interface de saisie

### 3.1.1. Les prérequis techniques afin d'accéder au Portail Advanced

Pour utiliser le Portail Advanced, l'Utilisateur doit disposer d'un accès Internet ainsi que de la compatibilité de son système informatique permettant la communication avec la Banque aux fins des présentes.

L'Utilisateur fait son affaire personnelle de l'acquisition, de l'installation, de la maintenance de son système informatique et de son raccordement au réseau Internet, ainsi que de sa protection au moyen notamment d'un « pare-feu » (firewall) et d'un antivirus à jour.

Le Client et l'Utilisateur veilleront à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment par la mise en place de contrôles internes adéquats et adaptés à l'utilisation du Service EDI Advanced, ayant pour objectif la sécurisation de la génération, de la transmission et de la vérification des ordres de paiement transmis à la Banque dans le cadre des présentes.

## 3.2. Les fonctionnalités de l'Application Mobile Advanced

L'Application Mobile ADVANCED, permet au Client via ses Utilisateurs de :

- Visualiser les derniers relevés de comptes téléchargés pour les comptes domiciliés à sa Banque ou dans des Banques Tierces
- Saisir unitairement des virements SCT au débit des comptes domiciliés à sa Banque ou dans des Banques Tierces
- Visualiser et valider des flux en fonction du workflow paramétré par le Client pour les comptes domiciliés à sa Banque ou dans des Banques Tierces

L'application mobile ne permet pas la signature protocolaire EBICS des flux émis par le Service EDI Advanced.

### 3.2.1. Les prérequis techniques afin d'accéder à l'Application Mobile Advanced :

L'accès à l'Application Mobile Advanced nécessite :

- Que l'Utilisateur utilise un terminal mobile compatible avec iOS version 15.0 et suivantes ou Android version 8 et suivantes ;
- Que l'Utilisateur dispose d'une connexion à Internet, soit via le réseau d'un opérateur téléphonique (il devra dans ce cas disposer d'un abonnement de téléphonie mobile incluant un accès Internet), soit via une connexion Internet sans fil – Wifi ;
- Que l'Utilisateur télécharge l'application sur les magasins d'applications App Store® et Google Play et l'installe sur son terminal mobile. Comme pour toute autre application, il peut à tout moment supprimer l'Application Mobile Advanced de son terminal mobile.

iOS et App Store® sont des marques de Apple Inc. / Android et Google Play sont des marques de Google LLC.

### 3.3. Conditions relatives au 1<sup>er</sup> accès au Service EDI Advanced.

Le Client définit, et déclare à sa Banque, au minimum un premier Utilisateur Administrateur habilité à paramétrer le Service EDI Advanced.

L'Utilisateur Administrateur définira et paramétrera lui-même les différents profils Utilisateurs permettant à ses subordonnés/ collaborateurs d'avoir accès et d'utiliser le Service EDI ADVANCED selon son organisation interne et sous sa seule responsabilité.

### 3.4. Paramétrage EBICS

Le Service EDI Advanced nécessite un paramétrage des serveurs EBICS qui devra être réalisé par le Client (et son Utilisateur habilité) afin que la Banque lui fournisse les informations permettant de faire fonctionner les échanges de flux de données.

Avant la première utilisation du Portail Advanced, pour transmettre un fichier, l'Utilisateur doit vérifier l'authenticité des certificats serveurs de la Banque, qu'il a récupérés sur le serveur de la Banque, en comparant les hashes avec ceux communiqués par la Banque.

### 3.5. Modalité de connexion au Portail Advanced et à l'Application Mobile Advanced :

Les identifiants personnels et modalités d'accès sont communiqués au premier Utilisateur Administrateur lors de la phase de la mise en place du Service EDI Advanced, à la demande du Client.

### 3.6. Les principes de sécurité

En tant qu'Utilisateur, vous vous engagez à protéger et conserver secrets, et en conséquence à ne communiquer à aucun tiers, l'un quelconque des identifiants d'accès, des certificats et tout autre dispositif de sécurité spécifique qui vous auront été communiqués par la Banque ou par le Portail Advanced dans le cadre de l'utilisation de ce dernier et de l'Application Mobile Advanced. Vous assumez seul les conséquences de la divulgation de votre mot de passe et de vos identifiants d'accès ou de tout autre dispositif de sécurité spécifique qui vous aura été communiqué par la Banque ou par le Portail Advanced. Par ailleurs, vous vous engagez à informer la Banque, sans délai, de toute atteinte à la confidentialité, perte ou anomalie constatée concernant ceux-ci. Tout changement de votre code personnel d'accès est sous votre responsabilité exclusive.

Le Client reconnaît que l'authentification d'un Utilisateur à l'aide d'un des Moyens d'Authentification définis par un Administrateur vaut identification et que toute action ou opération exécutée, ou réputée exécutée, dans le cadre du Contrat EDI Advanced par un Utilisateur engage le Client comme si elle était réalisée par lui-même.

La révocation d'un Utilisateur ou la désignation d'une nouvelle personne physique en tant qu'Utilisateur peut être effectuée en autonomie par les Administrateurs sur le Portail.

La révocation/ modification ou la désignation d'une nouvelle personne physique en tant qu'Utilisateur Signataire doit être notifiée à la Banque dans les meilleurs délais. La prise en compte effective, par la Banque, de cette demande est subordonnée à la signature par le Client d'un avenant aux Conditions Particulières.

Le Client et l'Utilisateur s'engagent à informer sans tarder la Banque de toute compromission, détournement ou toute utilisation frauduleuse de ces identifiants, certificats ou codes d'accès utilisés

dans le cadre du Service EDI Advanced. A compter de cette information, le Client n'est plus responsable d'opérations bancaires validées à l'aide des identifiants d'accès compromis. Le Client et l'Utilisateur supportent toutes les pertes occasionnées par des opérations de paiement non autorisées si ces pertes résultent d'un agissement frauduleux ou négligence grave de leur part ou s'ils ont intentionnellement divulgué leurs données de sécurité personnalisées.

Tout dysfonctionnement de votre terminal mobile et ses conséquences éventuelles, en particulier sur vos données bancaires, est de votre entière responsabilité et ne saurait être de la responsabilité de la Banque. Par ailleurs, les liens hypertextes présents sur le Portail EDI Advanced en direction d'autres ressources présentes sur le réseau Internet ne constitue pas une validation de ces ressources ou de leur contenu et ne saurait engager la responsabilité de la Banque, notamment quant aux informations, opinions et recommandations formulées par ces tiers.

### 3.7. La disponibilité du Portail Advanced et de l'Application Mobile Advanced

Le Portail Advanced et l'Application Mobile Advanced sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, fait(s) de tiers et/ou travaux de maintenance et interventions nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Portail Advanced et l'Application Mobile Advanced pourront néanmoins être ponctuellement et à tout moment interrompus par la Banque pour des raisons d'ordre technique, notamment pour effectuer des opérations de maintenance corrective, ou pour des raisons de sécurité. Les conditions relatives à la disponibilité du Service EDI Advanced sont également détaillées dans le contrat EDI Advanced.

## 4. La convention de preuve

Dans le cadre du contrat EDI Advanced, le Client et la Banque se sont entendus sur la fiabilité qu'ils accordent aux outils d'identification permettant l'accès au Service EDI Advanced et la réalisation des transactions.

Le Client et la Banque ont alors convenu de constituer une convention sur les modes de preuve au sens de l'article 1368 du Code civil, dont le détail est précisé dans le contrat EDI Advanced.

L'Utilisateur est informé, qu'au regard de cette convention sur les modes de preuve, il est convenu être la Banque et le Client que les traces informatiques sont admissibles et valables en tant que preuves devant les tribunaux compétents.

La Banque et le Client ont renoncé expressément à invoquer entre elles la nullité ou la non-opposabilité de ces traces informatiques sous prétexte qu'elles auraient été effectuées de manière électronique ou qu'elles émanent de la Banque.

D'une manière générale, il appartient à la Banque et au Client, ainsi qu'à l'Utilisateur habilité par le Client, d'effectuer toutes les vérifications utiles afin de détecter d'éventuelles difficultés ou incidents. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation concernant la transmission d'un fichier ou la récupération des informations sur le Portail EDI Advanced de la Banque doit être formulée par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la survenance de l'événement à l'origine de la demande.

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'il ne pourra pas obtenir de la Banque une quelconque restitution des dites informations à l'expiration de ce délai. La Banque et le Client s'interdisent de contester l'existence et l'exécution des opérations bancaires en cause passé ce délai.

La Banque et le Client, et l'Utilisateur font leur affaire personnelle de la conservation dans des conditions de sécurité appropriées et de l'archivage des traces informatiques en s'assurant de leur intégrité, de leur pérennité et de leur lisibilité.

## 5. Le secret professionnel auquel la Banque est tenue et Protection des données personnelles

Les informations, opérations et données personnelles détenues par la Banque dans le cadre de l'utilisation du Portail Advanced et de l'application Mobile Advanced sont couvertes par le secret professionnel auquel la Banque est tenue.

Toutefois, conformément aux conditions générales de la convention de compte signé par le Client, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Banque est parfois tenue de communiquer des informations aux autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemples, certaines informations doivent être adressées à l'administration fiscale ou encore à la Banque de France.

## 6. Protection des données personnelles

La Banque, en tant que responsable de traitement, traite l'ensemble des données renseignées dans le cadre Portail Advanced et l'Application Mobile Advanced, aux fins de la fourniture de ces services au Client.

Le Portail Advanced et l'Application Mobile Advanced permettent à l'Utilisateur d'importer / saisir des données sur l'interface de gestion. La Banque sensibilise l'Utilisateur sur le fait que ces fonctionnalités doivent être utilisées dans le respect des principes de protection des données à caractère personnel. Elle invite donc l'Utilisateur à minimiser les données saisies/ importer sur le Portail Advanced / l'Application Mobile Advanced et à s'assurer qu'elles ne comportent pas de données à caractère personnel dites « sensibles » au sens des articles 9 et 10 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Conformément aux dispositions du contrat EDI Advanced signé par le Client, ce dernier a pour obligation de porter à la connaissance des Utilisateurs, l'information sur les traitements de données à caractère personnel que la Banque réalise. L'Utilisateur peut consulter la Politique de protection des données de la Banque en cliquant ici : [Politique de protection de données](#) et retrouver le détail des coordonnées de contact en cas de demande sur les traitements de donnée à caractère personnel réalisées par la Banque.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que demander la portabilité de ces dernières. Lorsque la réglementation le prévoit et en fonction des traitements concernés, vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données et vous opposer au traitement de vos données.

## 7. Les modifications du Portail EDI Advanced et de son application mobile

La Banque peut, notamment pour des raisons techniques, modifier les conditions d'accès et d'utilisation du portail EDI Advanced.

La Banque peut également proposer de nouvelles fonctionnalités. Toute modification du portail EDI Advanced sera proposée sous la forme d'une mise à jour de l'application sur les magasins

d'applications. Vous êtes libre de télécharger la nouvelle version de l'application : si la nouvelle version de l'application n'est pas téléchargée, vous ne bénéficierez néanmoins pas des nouvelles fonctionnalités.

La Banque se réserve le droit de bloquer l'accès au portail EDI Advanced. Cela peut notamment être le cas pour des raisons de sécurité ou, lorsqu'une mise à jour de l'application est nécessaire et que vous n'avez pas téléchargé la nouvelle version. Dans cette situation, vous pourrez accéder à nouveau au portail EDI Advanced en téléchargeant la nouvelle version de l'application.

## 8. Renseignements, réclamations et médiation

Votre conseiller bancaire est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements que vous pourriez souhaiter sur l'utilisation du Service EDI Advanced et répondre à vos éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, vous avez la possibilité de faire appel au Service Clientèle de la Banque qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend, en écrivant à l'adresse suivante : Service Client, 25, Rue Libergier, 51088 REIMS Cedex, ou contact : [SERVICECLIENT@ca-nord-est.fr](mailto:SERVICECLIENT@ca-nord-est.fr). Votre agence ou le Service Clientèle accusera réception de la réclamation dans les dix (10) jours et vous apportera une réponse dans un délai de deux (2) mois au plus tard. Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur : les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ; le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ; les services de paiement ; les prestataires de services de paiement ; Votre agence ou le service Clientèle vous répond, sur support papier ou sur un support durable, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si une réponse ne peut être exceptionnellement donnée dans ce délai de quinze (15) jours pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle vous recevrez une réponse définitive. Cette réponse définitive vous sera adressée dans les trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Si vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de la Banque par une réclamation écrite, vous avez la possibilité de vous adresser gratuitement au Médiateur de la Banque en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur Gilbert PATIERNO, 17 Place de l'Etameur, 76000 ROUEN. Ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : <https://www.lemediateur-creditagricole-nord-est.com/>. Votre demande doit être adressée au Médiateur dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite auprès de la Banque. À compter de la date de notification de votre saisine adressée par le Médiateur à vous-même et à Banque, l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans le délai de quatre-vingts (90) jours sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Vous pouvez vous renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur. Aux fins de cette procédure, vous autorisez expressément la Banque à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous déliez la Banque du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisée(e) en ligne, le Client et/ ou l'Utilisateur peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

## 9. Les droits de propriété intellectuelle

Le portail EDI Advanced et l'Application Mobile Advanced, ainsi que l'ensemble des éléments y figurant (informations, données, texte, sons, images, dessins, graphismes, signes distinctifs, logos, marques, etc.) sont la propriété exclusive de la Banque et de leurs partenaires.

L'ensemble de ces éléments est soumis aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et, à ce titre, est protégé contre toute utilisation non autorisée par la loi ou les présentes conditions d'utilisation. La Banque vous concède une licence d'utilisation gratuite et non exclusive du portail EDI Advanced et de l'Application Mobile Advanced, strictement personnelle et incessible, valable uniquement sur les navigateurs et terminaux mobiles compatibles pour la durée de la relation contractuelle avec ceux-ci.

Toute autre reproduction, représentation ou diffusion, en tout ou partie, du contenu de cette application, sur quelque support ou par tout procédé que ce soit, est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur. Il est notamment strictement interdit d'utiliser ou de reproduire le nom « CREDIT AGRICOLE » et/ou ses logos, seuls ou associés, à quelque titre que ce soit, et notamment à des fins publicitaires, sans l'accord préalable écrit de la Banque. Il est également interdit à l'Utilisateur de décompiler ou de désassembler l'application, de l'utiliser à des fins commerciales ou de représentation publique ou de porter atteinte de quelque manière aux droits d'auteur et de propriété intellectuelle de la Banque ou de leurs partenaires.

## 10. La loi applicable et les tribunaux

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Tout différend portant sur leur validité, leur interprétation ou leur exécution relèvera, faute d'être résolu à l'amiable entre le Client, l'Utilisateur et la Banque, des tribunaux du ressort de la Cour d'appel dans lequel est situé le siège social de la Banque seront seuls compétents.